



**prudence league** organisation non-gouvernementale  
**campus watch** évolue pour devenir **prudence league**

sous la direction de **lenny pamart, rhizlane ikhlef, jean-françois horemans, véronique rozga**  
auteur(s), autrice(s) **cloé rouquayrol, ellies elqarni, lanna ducarme, aminata sow**

rédigé en **français**  
déposé le **quinze avril deux-mille-vingt-cinq**

# **rapport thématique sur la protection de l'enfance après l'examen des rapports soumis par la norvège auprès du comité des droits de l'enfant**



---

# table des matières

**partie une** introduction

**partie deux** glossaire

**partie trois** revue de littérature

**partie quatre** méthodologie

**partie cinq** synthèse

**partie six** recommandations

**partie sept** limites de l'enquête

**partie huit** conclusion



---

## partie une introduction

La sauvegarde des droits de l'enfant est un défi primordial dans toutes les sociétés. En Norvège, le Barnevernet, qui est le service de protection de l'enfance, joue principalement ce rôle. Sa mission est d'assurer la sûreté et le bien-être des enfants menacés. Cependant, son mode de fonctionnement a donné lieu à des controverses, notamment à cause de certaines décisions d'éloignement d'enfants de leur famille, critiquées pour leur absence de transparence et les effets qu'elles peuvent avoir sur les familles impliquées. L'objectif de cette étude est d'examiner le dispositif norvégien de sauvegarde de l'enfance, de repérer ses problèmes potentiels et d'apprécier dans quelle mesure il adhère aux droits essentiels des enfants et de leurs parents.

Cette étude va au-delà du cadre institutionnel et représente un défi sociétal et humain de première importance. La mise en placement d'un enfant peut influencer significativement son développement, son épanouissement émotionnel et l'harmonie de sa famille. Il est donc crucial de vérifier si ces décisions sont prises en considérant l'intérêt suprême de l'enfant et si d'autres options, comme un soutien accru des familles, pourraient être favorisées. L'idée est de fournir une analyse des méthodes en cours au Barnevernet, pour mieux saisir les normes qui orientent ses actions et déterminer s'il y a des abus ou des habitudes qui demandent une réforme.

Dans un cadre international qui place la protection de l'enfance en tête des priorités, la Norvège est fréquemment citée comme un exemple à suivre en termes de droits de l'homme. Cependant, certaines situations ont suscité des questionnements sur la prise en compte des droits essentiels des familles, particulièrement en ce qui touche à la séparation entre les parents et leurs enfants. Cette étude vise donc à offrir une évaluation critique et constructive du fonctionnement du système, en s'appuyant sur des témoignages, des études de cas et des comparaisons avec d'autres nations.

Cette étude, en soulignant ces problématiques, s'efforce non seulement de déterminer les points forts et les points faibles du système norvégien de protection de l'enfance, mais également de suggérer des axes d'amélioration pour assurer une transparence accrue et un respect plus profond des droits essentiels des enfants et de leurs familles.

Pour collecter les données, nous avons eu recours à certaines sources telles que : [humanium.org](http://humanium.org), [ihculturetrip.com](http://ihculturetrip.com), [oslomet.no](http://oslomet.no), [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org), [unicef.fr](http://unicef.fr), [ifm-mfi.org](http://ifm-mfi.org) ainsi que le site United Nations.



---

## partie deux glossaire

*Barnevernet* : service de protection de l'enfance en Norvège.

## partie trois revue de littérature

Le Barnevernet, l'agence norvégienne de protection de l'enfance, fait régulièrement l'objet de critiques pour des interventions perçues comme excessives, aboutissant au retrait d'enfants de leur famille pour des motifs jugés discutables. Par exemple, en 2015, 1665 enfants sont retirés de leur parents et placés sans discussion, notamment dû à un manque de contact visuel avec l'enfant ou bien à un repas donné à la mauvaise heure. Dans 90% des cas, les parents perdent leurs moyens devant la justice. Les critiques dénoncent une tendance à retirer les enfants sans avertissement préalable pour des raisons souvent floues, sans toujours prendre en compte les différences culturelles qui peuvent influencer l'éducation parentale.

Plusieurs facteurs influencent ces interventions, notamment la volonté des autorités norvégiennes de garantir une protection stricte des droits de l'enfant, comme le prévoit leur législation. Le Barnevernet intervient généralement après des signalements provenant d'écoles, de services de santé ou de voisins concernant des cas de maltraitance, de négligence ou d'incapacité parentale présumée. Les différences culturelles jouent un rôle important dans ces décisions : des pratiques éducatives considérées comme normales dans certaines communautés peuvent être perçues comme abusives selon les normes locales. La pression sur le Barnevernet pour agir rapidement en cas de danger potentiel, combinée à un cadre légal qui privilégie souvent l'intérêt supérieur de l'enfant au détriment du lien familial, conduit parfois à des décisions jugées sévères, voire disproportionnées.

Ces interventions peuvent avoir des conséquences profondes sur les enfants et leurs parents. Être soudainement séparés de leur famille et placés en famille d'accueil peut provoquer, chez les enfants, un traumatisme émotionnel, un sentiment d'abandon, voire des troubles de l'anxiété, de la dépression ou du comportement. Pour les parents, la séparation engendre souvent un désespoir intense, une stigmatisation sociale et une lutte juridique éprouvante pour récupérer leurs enfants, avec des conséquences sur leur santé mentale. Le manque de compréhension culturelle et de communication entre les familles concernées et les autorités norvégiennes alimente un sentiment d'injustice et de méfiance à l'égard du système.



Face à ces critiques, plusieurs initiatives ont été lancées pour protéger et promouvoir les droits humains en Norvège. La Cour européenne des droits de l'homme a été saisie pour examiner des cas considérés comme abusifs, aboutissant parfois à des condamnations pour violation des droits parentaux. Des associations de défense des droits de l'enfant et des familles militent pour une meilleure prise en compte des contextes culturels et une approche plus transparente et collaborative de la part du Barnevernet. En réponse, la Norvège a commencé à réformer certaines de ses pratiques, en encourageant un dialogue accru entre les services sociaux et les familles concernées, tout en renforçant la formation des travailleurs sociaux pour favoriser une approche plus sensible sur le plan culturel.

En Norvège, la protection de l'enfance est régie par la loi de 1992 qui établit le Barnevernet comme l'autorité responsable de veiller à la sécurité et au bien-être des enfants vivant dans des conditions potentiellement dangereuses pour leur santé ou leur développement. Cette législation permet au Barnevernet d'intervenir rapidement lorsque des signalements de maltraitance ou de négligence sont faits, bien que ces interventions soient souvent critiquées pour leur sévérité. Sur le plan international, la Norvège a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) de 1989, qui impose des principes fondamentaux comme la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, au développement et au respect de ses opinions. Ces principes orientent les politiques et pratiques du Barnevernet pour garantir la protection des enfants.

## **partie quatre** méthodologie

Durant cette enquête nous avons pu rassembler les informations énoncées tout au long de celle-ci, à savoir, notamment, la recherche d'articles, dont les sources sont annotées précédemment au sujet de la problématique qui touche le système de protection de l'enfance, selon Barnevernet. Les recherches effectuées sur Internet étaient focalisées sur les potentielles problématiques concernant le système de l'enfance en Norvège. Suite à un problème récurrent qui ne cessait d'apparaître au sujet des retraits excessifs de garde parentale, nous en avons fait l'objet principal de notre enquête.

## **partie cinq** synthèse

Le système de protection de l'enfance en Norvège, Barnevernet, a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment en raison de pratiques jugées abusives et d'un manque de transparence.



Ces défaillances ont eu des conséquences graves sur les enfants et les familles concernées, allant de traumatismes psychologiques à des violations des droits fondamentaux.

L'un des problèmes majeurs soulevés concerne la séparation trop rapide et parfois injustifiée des enfants et de leurs parents. De nombreux témoignages indiquent que des enfants ont été retirés de leur foyer sans preuves suffisantes de maltraitance, sur la base d'évaluations subjectives des services sociaux. Cette séparation brutale entraîne, chez l'enfant, des traumatismes émotionnels profonds, pouvant provoquer anxiété, dépression et troubles de l'attachement. Certains enfants placés en famille d'accueil ou en institution développent des troubles du comportement en raison du stress post-traumatique.

Les décisions de Barnevernet sont souvent difficiles à contester pour les familles, en raison d'une absence de transparence et d'un manque d'accès aux recours juridiques efficaces. Les parents signalent que leurs tentatives pour récupérer leurs enfants sont entravées par des procédures administratives longues et complexes, avec une présomption défavorable à leur encontre. Cette situation renforce un sentiment d'impuissance et d'injustice, augmentant le stress psychologique et financier des familles concernées.

Plusieurs affaires ont été portées devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), qui a condamné la Norvège pour violation de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (droit au respect de la vie privée et familiale). Dans certaines affaires, la CEDH a estimé que la Norvège n'avait pas suffisamment pris en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, en favorisant trop systématiquement l'adoption et le placement au détriment de la réunification familiale.

Les familles issues de minorités culturelles et les expatriés vivant en Norvège sont particulièrement vulnérables aux actions de Barnevernet. Plusieurs affaires impliquant des familles étrangères ont suscité une indignation internationale, notamment le cas d'un couple tchèque et celui d'une famille roumaine dont les enfants ont été retirés sur la base de critères culturels mal interprétés. Le manque de prise en compte des différences culturelles dans l'éducation et la discipline des enfants a conduit à des décisions de placement jugées disproportionnées.



Les enfants placés en institution ou en famille d'accueil subissent parfois des conditions de vie inadaptées, avec un manque de suivi psychologique et des risques accrus d'abus ou de négligence. Des rapports indiquent que certains jeunes, en grandissant, rencontrent des difficultés d'intégration sociale et professionnelle en raison du traumatisme vécu. Certains expriment un sentiment d'abandon et d'incompréhension face aux décisions prises par les autorités.

## **partie six recommandations**

Pour améliorer le système de protection de l'enfance en Norvège et éviter les problèmes causés par Barnevernet, plusieurs solutions peuvent être mises en place. Tout d'abord, il est important de renforcer les lois et les contrôles pour mieux protéger les droits des enfants et des familles. Cela signifie revoir les règles qui permettent de retirer un enfant à ses parents et s'assurer qu'elles sont bien appliquées. Un organisme indépendant pourrait aussi être créé pour surveiller les décisions prises par Barnevernet et éviter les erreurs ou abus.

Ensuite, la transparence doit être améliorée. Aujourd'hui, beaucoup de familles ne comprennent pas pourquoi leur enfant leur a été enlevé, car les décisions ne sont pas toujours bien expliquées. Pour résoudre ce problème, chaque décision devrait être accompagnée d'un rapport détaillé et accessible aux parents. Il faudrait aussi faciliter les recours, c'est-à-dire donner aux familles plus de moyens pour contester une décision devant un juge et accélérer les procédures pour éviter que des enfants restent trop longtemps éloignés de leurs proches sans raison valable.

Un autre point essentiel concerne la formation des travailleurs sociaux. Certains d'entre eux prennent des décisions sans bien comprendre la situation familiale ou culturelle des enfants concernés. Il serait donc important de mieux les former aux droits de l'enfant et à la diversité des familles pour éviter des jugements trop rapides ou injustes. De plus, avant de retirer un enfant à ses parents, des solutions alternatives devraient être envisagées, comme un accompagnement social et psychologique pour aider les familles à surmonter leurs difficultés sans forcément séparer l'enfant de son milieu familial.

Plutôt que de privilégier les placements d'enfants dans des foyers ou des familles d'accueil, Barnevernet devrait essayer d'aider les familles à s'améliorer.



Cela pourrait se faire en mettant en place un suivi régulier, en proposant un soutien psychologique aux parents ou en cherchant d'autres membres de la famille (comme les grands-parents) pour s'occuper de l'enfant si les parents rencontrent des difficultés passagères. Cette approche éviterait des séparations brutales et parfois inutiles, qui peuvent être très traumatisantes pour les enfants.

Enfin, la Norvège devrait mieux écouter les critiques internationales, notamment celles de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a déjà condamné le pays pour certaines décisions injustes. En collaborant avec d'autres pays et en tenant compte des recommandations des experts, Barnevernet pourrait adopter des pratiques plus respectueuses des droits des enfants et de leurs familles, notamment celles d'origine étrangère, qui sont parfois mal comprises par les services sociaux norvégiens.

## **partie sept limites de l'enquête**

Grâce à cette enquête sur le système de protection de l'enfance selon Barnevernet, nous avons été en mesure de collecter des informations cruciales sur les dysfonctionnements de celui-ci. Malgré tout, des limites ont été observées.

Pour commencer, étant donné que les recherches se faisaient via Internet, le nombre de sites fiables sans avis biaisés était réduit afin de ne pas être confronté à de la désinformation.

De plus, ayant tenté de contacter Barnevernet lui-même afin de récolter quelques réponses à nos questionnements, c'est hélas sans réponse de leur part que nous avons dû poursuivre cette enquête. Pour des résultats encore plus pointilleux puissent être collectés, une aide de la part de ceux qui ont été contactés aurait été des plus accueillie.

## **partie huit conclusion**

Cette enquête fournit une perspective cruciale sur l'état des droits de l'enfant en Norvège et le rôle de Barnevernet, l'agence de protection de l'enfance.

Elle sert à déceler les points forts et les faiblesses du système, en soulignant les problèmes potentiels, en particulier concernant la mise en placement d'enfants loin de leur foyer familial. Bien que ces placements soient parfois indispensables pour assurer la sauvegarde de l'enfant, ils doivent se faire en conformité absolue avec les droits essentiels des enfants et de leurs parents.



---

Cette enquête soulève l'un des problèmes les plus importants, qui est la question de la transparence des décisions prises par les institutions. Les familles touchées manifestent fréquemment un déficit de compréhension des critères et des procédures qui conduisent à la rupture du lien entre les enfants et leur domicile familial. Il est donc indispensable d'engager un effort de communication et d'explication pour assurer une plus grande confiance dans le système. Il est également essentiel de garantir que chaque enfant reçoit un accompagnement sur mesure, répondant à ses besoins et favorisant son bien-être, et que la prise en charge ne soit pas employée de manière systématique, mais considérée comme un dernier recours.

Ces observations soulignent la nécessité d'une réforme permettant d'améliorer les procédures et renforcer les systèmes de contrôle et d'évaluation des décisions relatives à la protection de l'enfance. L'amélioration des soins doit prioritairement se concentrer sur une formation approfondie des professionnels, un soutien renforcé aux familles et une considération plus importante de l'intérêt supérieur de l'enfant.

En somme, cette étude met en lumière la nécessité d'une collaboration étroite entre les autorités, les groupes de défense des droits de l'enfant et la société civile pour assurer une protection adéquate des enfants tout en préservant leurs droits essentiels. Les conclusions tirées devraient être utilisées comme un outil pour guider les politiques publiques et les actions institutionnelles vers une approche plus équilibrée et humaine de la protection de l'enfance en Norvège.